



La controverse éthique en entreprise : Ce que nous en disent des manuels d'éthique économique

By/Par | **Christian Mahieu**

Chercheur CNRS, Sociologue, LEM – CNRS, Lille Économie & Management, UMR 8179, IAE Lille, Université Lille1, christian.mahieu@orange.fr

ABSTRACT

Ethics is the subject of discourses and practices in companies and public spaces. I analyze here the phenomenon in terms of ethical controversy. Speaking of controversy means that a central theme emerges considered by stakeholders as mayor and recognized issues. The ethical controversy produces an effect of domination, but opens also a space for dialogue and confrontation. It produces effects that can lead, however, social actors to potential subversion of social relations. Many "handbooks" of business ethics punctuate the debate in the public space as such they are among the major media of this controversy. But reflections on business ethics are echoing links with conflictuality known by many studies as remaining while turning? Do the handbooks treat the question of the relationship of ethics to economic and social change, and how? Do they make links, or not, with the issues of justice and those of social conflicts within organizations? What conceptions of the subject, its liability and / or freedom, do these books show, or not, as such? Finally, do these business ethics handbooks, namely tackle the means and arrangements put in place under organization and decision, saying, ethical?

Keywords: ethics, controversy, conflict, social norms, individual as subject

RÉSUMÉ

L'éthique fait l'objet de discours et pratiques dans les entreprises et l'espace public. J'analyse ici le phénomène sous l'angle d'une controverse éthique. Parler de controverse signifie qu'une thématique émerge considérée par les acteurs comme formée d'enjeux majeurs et reconnus. La controverse éthique produit un effet de domination, une mise en scène. Mais une controverse ouvre un espace de dialogue et de confrontation et produit des effets qui représentent cependant des potentialités de subversion des rapports sociaux. Les « manuels » d'éthique des affaires, qui ponctuent le débat dans l'espace public, sont parmi les principaux supports de cette controverse. Mais les réflexions sur l'éthique en entreprise se font-elles l'écho de liens avec la conflictualité dont on sait par de nombreuses études qu'elle demeure tout en se transformant ? Les manuels traitent-ils la question des rapports de l'éthique à l'économie et à la transformation sociale, et comment ? Font-ils lien avec les questions de la justice et avec celles de la conflictualité sociale dans les organisations ? Quelles conceptions sous jacentes du sujet, de son assujettissement et/ou de sa liberté, ces manuels affichent-ils, ou non, en tant que telles ? Enfin, abordent-ils les dispositions et les dispositifs mis en place au titre de l'organisation et de la décision, dites, éthiques ?

Mots clefs : éthique, controverse, conflit, norme, sujet

JEL: A 13

Éthique et économique/Ethics and Economics, 12 (2), 2015
<http://ethique-economique.net/>

INTRODUCTION

L'éthique et la morale semblent revenir en force dans les entreprises. Le phénomène apparaît plus massif si l'on fait converger sur cette notion d'éthique, celles de responsabilité (sociale, sociétale) et de diversité (avec sa dénonciation des discriminations). A ces discours éthiques correspondent des pratiques (des politiques, des fonctions dédiées et des moyens alloués) dans les entreprises et dans l'espace public (avec des lieux d'expression et de débat, des forums, des colloques, etc.), mais aussi des organisations ad hoc et des processus d'institutionnalisation, etc. Le phénomène a ses praticiens, ses analystes et ses théoriciens. Ainsi, se développe ce que je propose d'appeler une « controverse éthique ».

Envisager la question éthique sous l'angle d'une controverse cela veut dire analyser les éléments, les matériaux, qui présentent et tentent de théoriser cet enjeu, et qui ponctuent le débat dans l'espace public. Parmi ces matériaux, les livres, les « manuels », qui se sont multipliés, sont parmi les principaux supports de cette controverse ; ne serait-ce que parce qu'ils alimentent les formations et les colloques, qu'ils font l'objet de présentations dans la presse, etc.

De quoi ces manuels se font-ils l'écho ? Nous présentent-ils tous les éléments utiles à la compréhension de tous les aspects dominants et dominés de cette controverse ? Faut-il les mettre en résonance avec d'autres matériaux, rendant compte d'autres propositions théoriques, d'autres champs de problématique pour prendre en compte tous les aspects de cette controverse ?

Les discours et les pratiques de l'éthique viennent-ils relayer, renforcer les pratiques de domination et leur donner des formes adaptées aux transformations de la socialité et de l'individuation d'aujourd'hui ? Viennent-ils au contraire les ébranler, les remettre en question, voire les subvertir ? Par hypothèse, je pose que oui. Mais les réflexions sur l'éthique en entreprise, notamment telles qu'elles sont synthétisées dans ces « manuels », se font-elles l'écho de liens avec la conflictualité dont on sait par de nombreuses études qu'elle demeure tout en se transformant ? « *Loin de disparaître, la conflictualité du travail est en augmentation. Elle exprime sur des modes plus ou moins offensifs, plus ou moins visibles, utilisant parfois le repli individuel, mais continue bien à structurer largement les relations sociales dans l'entreprise* » (Amossé et al., 2008).

L'un des aspects de cette controverse éthique, et peut être pas la moins importante, est de bien délimiter les champs de problématiques et de rendre difficile leurs convergences. Les acteurs professionnels et institutionnels de l'éthique restent bien distincts de ceux mobilisés sur les questions du dialogue social traditionnel. Rares sont les confrontations directes. Il en est de même des chercheurs qui trouvent un intérêt professionnel, parfois corporatiste, au cloisonnement des champs sous disciplinaires, ne serait-ce que pour contrôler plus facilement la dynamique professionnelle de ces champs, quant bien même il apparaît profitable du point de vue de la production des connaissances et de l'action de les faire se confronter.

C'est pourquoi il me semble utile de mettre en rapport des problématiques de l'éthique économique avec celles de la justice sociale et des conflits sociaux, rendant compte de la dynamique des processus de domination et de leur contestation. Il s'agit alors de privilégier

l'établissement de liens explicatifs entre les pratiques de l'éthique et les manifestations de la conflictualité, mettant ainsi en perspective les processus de socialisation et d'individuation actuels, entre assujettissement et libération.

Je propose ici une première exploration de cette controverse éthique. Pour ce faire, j'examinerai la façon dont les principaux « manuels » d'éthique économique argumentent les questions au cœur de cette controverse. Cette exploration suivra trois pistes : le rapport de l'éthique à l'économie ; la conception sous jacente du sujet ; enfin, les spécificités attribuées à un supposé « agir éthique » combinant organisation et décision éthiques au travers de propositions en matière de « gouvernance éthique ».

La première piste nous conduit à examiner si les manuels d'éthique des affaires traitent la question des rapports de l'éthique à l'économie et à la transformation sociale, et, si c'est le cas, de quelle façon ? Il faudra alors analyser les liens qu'ils font, ou pas, avec les questions de la justice et avec celles de la conflictualité sociale dans les organisations. La deuxième piste est celle des conceptions sous jacentes du sujet, de son assujettissement et/ou de sa liberté, que ces manuels affichent, ou non, en tant que telles. Cette explicitation est d'autant plus nécessaire que les manuels font souvent une référence globale à la notion de responsabilité sans toujours la définir. Enfin, une troisième piste concerne ce qui représente souvent le cœur des manuels d'éthique des affaires, à savoir les dispositions et les dispositifs mis en place au titre de l'organisation et de la décision, dites, éthiques. Il sera alors intéressant de regarder dans quelle mesure ces dimensions d'un agir éthique et ces propositions de gouvernance éthique, ou de l'éthique, rencontrent celles suscitées par les comportements organisationnels individuels et collectifs générés par les mobilisations sur les questions de justice et dans le cadre de la conflictualité existante dans les organisations, quant bien même l'organisation éthique viserait à les encadrer.

Au terme de cette exploration, quelques perspectives sur les limites et les potentialités d'un agir éthique pourraient être dessinées en convergence avec les réflexions les plus actuelles sur les conditions d'un dialogue et d'une délibération dans les organisations.

1. L'ÉTHIQUE EN CONTROVERSES : POSITION DU PROBLÈME

Parler de controverse signifie que le phénomène s'alimente de débats, qu'une thématique centrale émerge autour de questions considérées par les acteurs sociaux majeurs de l'espace public comme autant d'enjeux reconnus dont les supports d'information et de communication se font l'écho. Parler de controverse signifie aussi qu'un vocabulaire se développe et qu'une mise en perspective s'opère sur des notions et des concepts qu'il s'agira de rattacher à un fond historique et philosophique supposé commun. C'est ce à quoi se livrent les nombreux « manuels », produits dans l'espace public et par l'institution universitaire.

La notion de controverse connaît aujourd'hui un beau succès. Elle est largement utilisée en histoire des idées, en histoire intellectuelle. Il ne s'agit alors pas de polémique, encore moins de pamphlet, « *C'est un débat intellectuel organisé, qui peut être pacifique ou violent, bref ou étalé dans le temps, avec un objet très précis ou au contraire très large, mettant en jeu des conceptions du monde (Weltanschauungen) opposées* » (Julliard, 2007).

Cette notion est également venue enrichir les *science studies* et la sociologie des activités scientifiques telle que définie par les travaux de Bruno Latour (2006, 2007). Cette deuxième approche a l'avantage de mettre en avant les conditions et les supports matériels que se donnent les acteurs, eux-mêmes objets et sujets de la controverse. La controverse peut alors faire l'objet d'une cartographie et d'une réflexion sur ses dispositifs d'expression et de développement.

Mais, c'est une sociologie pragmatique (Nachi, 2006 ; Cometti, 2010) et plus encore une « balistique sociologique » qui nous aide à comprendre la dynamique sous jacente à la « cause » qui fait objet de controverse. Quelles sont donc les éléments constitutifs de cette approche balistique de la cause faisant controverse ? Avec Chateauraynaud on peut se demander « *si la montée en puissance d'une cause tient avant tout aux intérêts de ceux qu'elle enrôle, aux modalités pratiques d'organisation des scènes publiques, à la qualité des arguments avancés, à la structure de l'agenda politique ou encore à des forces plus ou moins opaques* » (2011, p. 13).

On peut différencier les controverses selon les contenus des débats auxquels elles correspondent. On peut les différencier selon les approches théoriques et les liens problématiques qu'elles permettent de tisser entre des conceptions plus langagières et cognitivistes, ou plus sociales et politiques. Mais leur constitution et leur dynamique sont des questions centrales. Quels en sont les facteurs clefs se demande Chateauraynaud (idem, p. 13) : les forces accumulées dans les réseaux sociaux ou les façons d'argumenter à des moments décisifs ? Quelle est la trajectoire des arguments eux-mêmes ? De fait, il faut constater que certains énoncés atteignent un degré suffisant de visibilité dans l'espace public pour modifier les catégories et les représentations communes. Mais alors : « *qu'est ce qui fait la portée d'un argument ? A quelles conditions s'impose-t-il bien au-delà de ceux qui l'ont introduit, au point de se transformer en mot d'ordre, en lieu commun ou en indicateur de positionnement politique ? Un argument peut-il s'imposer sans modifier durablement les ressorts de l'action et du jugement ? Comment s'articulent précisément l'argumentation et l'action ?* » (Chateauraynaud, 2011, p. 15-16).

Se référant à cette notion polémique de controverse, j'avance les deux hypothèses principales suivantes.

Tout d'abord, une controverse c'est avant tout la production d'un effet social principal de domination. De fait, la controverse éthique produit une mise en scène, une organisation, un déplacement des formes traditionnelles de relations sociales héritées et un contrôle de la conflictualité dans les entreprises, ainsi que dans les autres organisations de la société civile. De ce fait, elle contribue à donner une vision de l'éthique comme résultant d'un progrès humain, comme débouchant sur l'objectivation et l'institutionnalisation de nouvelles fonctions et de nouvelles régulations sociales (des organismes, des lieux et modalités de concertation et de dialogue, etc.), sur la reconnaissance de nouveaux acteurs.

Mais une controverse, dans la mesure où elle met en scène des acteurs et ouvre un espace de dialogue et de confrontation, et, en quelque sorte, en contre point de l'effet principal, produit des effets qui pour être dominés n'en représentent cependant pas moins des potentialités de subversion des rapports sociaux. Ainsi, l'éthique, potentiellement problématisée comme objet de dilemmes, offre la possibilité de renouveler les problématiques de la conflictualité, par delà l'effet de masque que la controverse éthique tend à produire. En même temps

qu'elle tente de circonscrire le débat sur l'éthique et la responsabilité, la controverse démultiplie les acteurs et les relations complexes qu'ils nouent entre eux. La mise en discussion des conditions du développement des pratiques éthiques, même celles qui sont recommandées au titre de l'institutionnalisation officielle dominante, rend possible la diffusion des problématiques de la justice sociale. Et derrière le débat économique orthodoxe sur les conditions et les limites de l'économie de la justice redistributive (Clément et al., 2008) pointe celui qui fait converger théories de la justice et théories de la reconnaissance (Honneth, 2010; Renault, 2004; Fraser, 2005). La controverse éthique est alors face à la nécessité d'intégrer dans ses perspectives celles du renouvellement du dialogue et de la délibération sociale. Elle ouvre le débat et permet aux acteurs de se positionner sur des hypothèses fortes concernant les dynamiques sociales à l'œuvre dans l'espace public ; en premier lieu celles qui font de la norme de la parité de participation à la vie démocratique (Fraser, 2005) une des bases essentielles de toute identité éthique (Robeyns, 2003) et, pour cela, d'un renouveau de la vie éthique.

S'agit-il d'un retour en force de la morale et des valeurs ? Certes, dans son déploiement, la controverse éthique semble « fonctionner aux valeurs », dans le sens où elle semble s'ouvrir un champ spécifique et un débat sur des questions abstraites sans que le lien puisse être fait avec les fonctionnements et les systèmes de relations qui caractérisent la vie des entreprises. Les dirigeants de ces dernières, gagnés aux vertus du management éthique, n'ont cessé d'afficher leurs « valeurs » et de faire valider celles qu'ils souhaitent voir afficher dans leur entreprise. Et la force « politique » de cette controverse, c'est bien de se faire le porteur d'un retour aux valeurs, et d'une façon parfois polémique, d'un retour à la morale. Les cas de corruptions et de leur dénonciation servent alors de justification. Mais, la controverse, même si elle semble mettre en avant un débat sur les valeurs, montre en creux une autre facette qui est celle d'un débat implicite sur les normes sociales et leur construction. Le rôle paradoxal de cette controverse n'est-il pas d'assurer un retour de la morale tout en promouvant et créant les conditions d'une éthique post-moraliste, et « hors devoir », si avec Lipovetsky (1992) on considère la situation éthique comme celle du « crépuscule du devoir » ? Il s'agirait alors d'une éthique faible mais raisonnable et efficace, plus en quête du bien-être que du bien, et dans une perspective individualiste. S'agit-il d'une recombinaison de la vie éthique, sur base des ruines de controverses éthiques précédentes, mais qui ne se centrerait pas sur les contenus en valeurs mais sur l'actualisation des normes et sur les conflits de normes ?

Pourquoi associer éthique et conflit alors que, justement, l'éthique serait là pour prévenir et dépasser les conflits ? En fait, il n'y a de problématique éthique que parce qu'il y a divergence ou désaccord potentiel ou constaté. Et s'il y a divergence ou désaccord, c'est par rapport à des règles ou à des normes, et dans la mesure où règles et normes impactent l'activité. Il n'y a pas, a priori, divergence ou désaccord sur des idées ou des valeurs. S'il y a des règles et des normes, c'est du fait des interactions dans l'exercice des activités, et s'il y a divergence et désaccord, il y a potentiellement conflit. Cette conflictualité potentielle est inhérente au monde commun et liée à la pluralité des personnes qui l'habitent et à la nature des rapports qui lient ces personnes dans l'exercice de leurs activités de travail. Si l'éthique suppose la tolérance, la tolérance présuppose le conflit, exactement comme le courage présuppose la peur. La pratique de l'éthique correspondra alors à un traitement particulier des conflits de normes dans une perspective de tolérance, avec le recours à une médiation et,

souvent, à une délibération. L'éthique par le recours à la tolérance participe à ce qu'Hunyadi appelle une « *mise en latence de conflits continué* » (Hunyadi, 2008). La continuation de ces conflits dans le sens de leur résolution suppose alors une convergence des processus de médiation/délibération/négociation ; ceux générés par la controverse éthique et ceux générés dans d'autres logiques, par le biais d'autres rapports plus ou moins institués et sur d'autres enjeux, en premier lieu des enjeux de redistribution. L'éthique en conflits, ouverte à la tolérance, en déterminant le champ de l'acceptable, ne réussit souvent qu'à tracer les frontières de l'inacceptable. Et délimiter ces frontières, ce sera souvent l'un des effets politiques majeurs des processus relevant de cette controverse éthique.

Mettre ainsi en relation éthique et conflit ne fait pas considérer que la controverse éthique aurait pour seule « fonction » de masquer/détourner les acteurs d'autres questions et enjeux, mais plutôt que le conflit a une vertu dans la mesure où il s'ouvre sur une perspective de résolution (Hunyadi, 1995). Certes, il marque le fait du désaccord, voire de la dislocation et de la rupture de la relation. Mais, il souligne aussi la nécessité d'une médiation sur des règles, et que serait une controverse éthique s'il n'était question de médiation sur des règles : une célébration de valeurs partagées, un débat d'idées ? Mais, est-ce le but des organisations de la société civile, et en particulier des entreprises, de tenir de telles célébrations ou de mener de tels débats ?

De fait, les pratiques éthiques qui s'expérimentent dans nombre d'entreprises révèlent moins de confrontations et de prises de position morales, argumentées dans un débat en substance, qu'un ensemble de prises de position résultant de débats portant sur les règles et leurs contenus normatifs. Ces débats participent de formes nouvelles de conflictualité et de formes de régulation qui mettent en avant des argumentations qui peuvent être explicitées selon des principes de reconnaissance et de justice sociale. Certes, ce type d'explicitation ne va pas de soi. Il dépend de la forme prise par la conflictualité, de l'émergence d'acteurs porteurs d'une capacité d'interprétation et d'argumentation des enjeux, du niveau de la mobilisation de ces acteurs (Chateauraynaud, 2011); l'agir social et politique renforçant et donnant alors un sens à l'agir éthique. Les principes permettant cette explicitation du sens de l'action pourront apparaître alors comme l'aboutissement d'exigences d'universalité, d'égalité et de réciprocité. Ces conflits et leur régulation pourront être interprétés sous l'angle de leurs effets de domination « douce » (Martuccelli, 2004), mais aussi sous l'angle de la construction des nouvelles argumentations, socialisations et identifications qu'ils permettent aux acteurs impliqués de se construire (Lahire, 2001). C'est pourquoi il apparaît tout à fait essentiel de prendre en considération les formes de la conflictualité sous-jacente à ces pratiques reconnues comme relevant de l'éthique, ainsi que les enjeux de responsabilité auxquels sont confrontés les acteurs en entreprise. Il faut alors analyser le caractère conflictuel, et producteur de débats et de normes, des mobilisations et des interactions dialogiques par lesquelles l'éthique en conflits se manifeste. Il faut, de ce fait, comprendre les processus d'interaction, et l'intersubjectivité qui s'y manifestent. Le poids respectif des deux dimensions de la conflictualité que représentent, d'un côté, les questions de la reconnaissance et, d'un autre côté, les questions de la justice sociale et de la redistribution, peut alors apparaître et permettre aux acteurs de se positionner sur ces deux dimensions. Nous sommes alors loin d'un débat en substance sur les valeurs considérées comme autant de prises de position, et d'arbitrages entre des consciences morales portées par des individus absolutisés (Taylor, 1998). Cela conduit à d'autres questions qui concernent l'ouverture de la

controverse éthique à d'autres problématiques que le débat moral en substance. Cela pose aussi la question de la convergence avec les autres formes de conflictualité sociale, avec les formes d'expression et d'organisation qui y correspondent.

2. ÉTHIQUE ET SOCIÉTÉ

2.1. La sphère éthique, miroir de l'esprit du temps

Si l'on peut parler de controverse éthique, c'est bien parce qu'elle vise à faire de l'éthique l'objet d'un débat social. C'est en cela que les manuels d'éthique économique jouent un rôle important au sein de cette controverse éthique. Ils contribuent à la construction de cet objet et, en cela, participent à l'animation du débat qu'instaure la controverse. Le format « manuel » renforce ce positionnement de support problématique à la controverse. Les livres de ce format permettent aussi à leurs auteurs de se positionner eux-mêmes, au sein des acteurs clés de la controverse, comme des interlocuteurs privilégiés et des intermédiaires entre les professionnels venant des entreprises et des organisations de la société civile, les représentants des institutions et le monde des chercheurs. Les auteurs de ces manuels contribuent également à la construction et à la dynamique de la controverse. C'est particulièrement le cas lors de colloques dont ils sont souvent les coorganisateur, les principaux animateurs et toujours les premiers intervenants. Dans ces manuels, l'éthique est abordée et problématisée de deux façons assez différentes.

La première façon consiste à caractériser l'éthique en tant qu'« état des mœurs » et capacité à agir pour le bien dans un contexte donné, avec une définition qui cherche à la distinguer de la morale et de la déontologie. Presque tous les manuels débent leur propos par cette première définition et distinction. Au regard de la première caractérisation, en tant qu'état des mœurs, même si on peut distinguer des différences et des évolutions, l'éthique relève avant tout d'une définition intemporelle et en substance. Certes, pour mener une discussion complète à ce niveau, il faudrait envisager toutes les propositions. Celle de Labarrière, dans son livre « Au fondement de l'éthique », se situe « *en amont du sens d'une appréciation des comportements que telle ou telle profession est amenée à authentifier pour assurer une légitimité déontologique à ses pratiques, en se réclamant alors de la seule philosophie* » (Labarrière, 2004, p. 9). Il ne saurait être question ici de mener la discussion au niveau des rapports de l'éthique à la philosophie. Pour désigner son premier chapitre, cet auteur reprend un titre que l'on retrouvera aussi en tête de nombre de manuels d'éthique économique, à savoir : « *qu'est-ce que l'éthique ?* ». A cette question, la plupart des manuels répondent en commençant par Aristote et l'« Éthique à Nicomaque ». Beaucoup débent par une évocation sibylline du « code d'Hammourabi ». Ils poursuivent ensuite un parcours qui s'achève avec Kant. Ils empruntent alors quelques chemins de traverse en se référant à des auteurs comme Stuart Mill, et parfois Bentham. Ces derniers vont leur permettre de justifier une dimension utilitariste et relativiste de l'éthique et d'introduire ainsi ce qui fait souvent la pierre angulaire de leurs propositions théoriques : la « théorie », dite, des parties prenantes (Freeman, 1984 ; Donaldson, Preston, 1995). Labarrière propose un autre chemin. Ce chemin pourrait enrichir les manuels en éthique économique, en leur permettant de dépasser la

coupure que l'on y constate entre une argumentation philosophique de l'éthique souvent allusive et une analyse empiriciste des pratiques de l'éthique sans réel fondement. Labarrière, plutôt que de voir dans l'éthique une « science de la morale », propose « de voir plutôt en elle, une théorie de l'action – ou mieux, une science de l'agir humain- mettant en jeu, à l'ultime des références et des principes de régulation d'un autre type, précisément, que ceux dont use communément la morale » (Labarrière, 2004, p. 14-15). Pour développer quelque peu ce raisonnement, Labarrière a alors besoin de citer Hegel et Marx, et de s'appuyer sur Ricœur, avant de proposer quelques pistes pour une « phénoménologie de l'agir humain ». Il mobilise alors des références (Hegel, Marx, Ricœur) largement absentes des manuels d'éthique économique.

La seconde façon de caractériser l'éthique consistera plutôt à mettre l'accent sur la dimension progressive, évolutive, et sur la caractérisation d'un mouvement. Reprenant cette dimension, les manuels induiront souvent, et banaliseront parfois, l'idée d'un progrès moral.

Parfois, avant même d'avoir mis en perspective historique et philosophique la question éthique, certains manuels proposent une explication à cette émergence de l'éthique. Ils y voient la montée d'une « évidence », interprétée comme la manifestation d'un besoin et d'une demande. Il en est ainsi de l'un des principaux manuels, celui de Samuel Mercier (1999, 2004). La question y est réglée en une demi page d'introduction : « Introduction : le besoin d'éthique » (Mercier, 2004, p. 3). « Cette tendance de fond (alimentée par plusieurs effets de mode successifs) témoigne certainement de l'évolution des représentations collectives concernant le rôle de l'entreprise dans la société » (idem, p. 3). L'auteur s'appuie sur les travaux de Jacqueline Russ (1994) qui utilise, certes, la notion d'« évidence éthique » mais développe une approche ancrée dans l'interprétation de la dynamique des rapports des individus et de la société à la morale. Prolongeant cette qualification de l'éthique comme besoin évident, et présentant brièvement le deuxième volet de cet exercice de banalisation, Mercier passe de l'éthique à la responsabilité sociale, en embarquant au passage la théorie des *stakeholders* : « Le passage de l'éthique à la responsabilité sociale traduit un glissement vers la manière dont les entreprises doivent rencontrer les attentes sociales de leurs *Stakeholders* et renvoie plus précisément à un questionnement sur le rôle de l'entreprise. L'entreprise doit assumer des responsabilités qui vont au-delà de ses obligations purement légales et économiques » (Mercier, 2004, p. 11)¹. Puis, ce même auteur opère un glissement équivalent vers la question du développement durable : « La responsabilité sociale de l'entreprise s'inscrit dans une logique plus globale de développement, le développement durable » (idem, p. 11). Avec ces glissements successifs, la question de l'éthique n'est pas abordée en tant que telle, au titre d'une éventuelle fondation, ou refondation, mais au titre de ses domaines d'exercice : « La place que doit occuper l'éthique dans l'entreprise soulève de multiples interrogations : quels sont les domaines couverts par l'éthique d'entreprise ? Est-elle introduite pour des raisons de légitimité ou d'efficacité ? Est-elle devenue un outil de management ? Qu'est-ce qu'une entreprise éthique ? Les entreprises françaises abordent-elles la question de façon spécifique ? » (Mercier, 2004, p. 12). Russ (1994), à laquelle se réfère Mercier, voit dans l'éthique une évidence, mais elle n'en reste pas là et ne participe pas à cette opération de naturalisation / banalisation. Elle s'interroge sur le contexte qui

¹ La théorie des parties prenantes et le rôle qu'elle joue comme solution proposée par les manuels est présentée et discutée plus loin dans le texte.

préside à cette évidence. Elle y voit aussi et surtout un paradoxe qui incarne le fossé existant entre la demande d'éthique et le réel travail fondateur d'une éthique postmoderne (Russ, 1994, p. 4). Le paradoxe est ici que c'est de « *la faillite du sens* » et du « *vide éthique* » qu'« *il nous faut, tout d'abord, partir car le « vide éthique » prélude, espérons-le, à une formation axiologique inédite* » (Russ, 1994, p. 7). Selon Russ, les repères ayant disparu, ne sachant plus ce que peuvent être les fondements possibles d'une théorie éthique – Qu'est-ce qui nous permet, aujourd'hui, de dire qu'une loi est juste ?-, « *c'est dans un vide absolu que se crée l'éthique contemporaine, en ce lieu où se sont effacées les bases habituelles, ontologiques, métaphysiques, religieuses de l'éthique pure ou appliquée* » (idem, p. 7). Alors que les actions de l'homme se révèlent grosses de périls et de dangers divers, « *nous sommes précisément plongés dans ce nihilisme, ce rapport au « rien »* » dont parle Nietzsche. Ce vide dont parle Russ est aussi celui que souligne Jonas : « *Maintenant nous frissonnons dans le dénuement d'un nihilisme, dans lequel le plus grand des pouvoirs s'accouple avec le plus grand vide* » (Jonas, 1991, p. 45, cité par Russ, 1994, p. 7). Alors comment fonder ce nouvel agir ? Russ pointe les questions suivantes : « *Comment juger ? Comment parler d'une faute, de normes éthiques, de prescriptions ? A partir d'où ?* ». Selon elle, « *l'essentiel (les bases) nous fait aujourd'hui défaut. Le crépuscule du sens met en question le devoir-être, l'impératif et l'obligation elle-même* » (Russ, 1994, p. 8).

Mais, dans le même temps, la sphère éthique, envahissant les débats de la société civile et de ses organisations, serait ainsi devenue « *le miroir privilégié où se déchiffre le nouvel esprit du temps* » (Lipovetsky, 1992). Faisant converger les deux caractérisations évoquées précédemment (en substance et en dynamique), certains s'efforcent de qualifier le niveau moral de l'époque. Quel est ce niveau ? S'agit-il du retour à un état moral ancien ? S'agit-il de la refondation d'une nouvelle morale ? Lipovetsky dégage deux moments ou deux cycles. Selon lui, à partir des Lumières, le premier cycle de la morale moderne a fonctionné comme une religion du devoir laïc. Un second cycle s'ouvre de nos jours « *qui ne consiste plus seulement à affirmer l'éthique comme sphère indépendante des religions révélées, mais à dissoudre socialement sa « forme » religieuse : le devoir lui-même* » (Lipovetsky, 1992, p. 14). Il précise alors : « *Nos sociétés ont liquidé toutes les valeurs sacrificielles, qu'elles soient commandées par l'autre vie ou par des finalités profanes, la culture quotidienne n'est plus irriguée par les impératifs hyperboliques du devoir mais par le bien-être et la dynamique des droits subjectifs, nous avons cessé de reconnaître l'obligation de nous attacher à autre chose qu'à nous-mêmes* » (Lipovetsky, 1992, p. 14). L'éthique accomplit désormais, dans sa pleine radicalité, l'époque de sortie de la religion. Ayant basculé dans l'au-delà du devoir, il ne resterait alors qu'une éthique faible et minimale, faisant éclore un genre inédit : les sociétés post moralistes (Ogien, 2007). Ainsi, alors que la période semble gagnée par un trop plein de discours éthiques, il ne faudrait n'y voir qu'une substance résiduelle – un reste de devoir- confinant au vide. La controverse éthique coïnciderait paradoxalement avec une société post moraliste, à savoir « *une société répudiant la rhétorique du devoir austère, intégral, manichéen et, en parallèle, couronnant les droits individuels à l'autonomie, au désir, au bonheur. Société délestée en son tréfonds des prédications maximalistes et n'accordant son crédit qu'aux normes indolores de la vie éthique* » (Lipovetsky, 1992, p. 15).

Cela me conduit à formuler deux remarques centrales qui vont me guider dans l'analyse des supports argumentaires de la controverse éthique que sont les manuels.

D'une part, ce qui semble s'apparenter à un état de manque d'éthique, avec ce « crépuscule du devoir » dont parle Lipovetsky, à un état de vide et d'indétermination dont parlent Jonas et Russ, est aussi celui dont le pressentiment a conduit Hegel à approfondir sa conception dynamique de la vie éthique (avec la « *sittlichkeit* ») en la resituant dans un mouvement d'ensemble d'un processus de socialisation/libération.

D'autre part, ma seconde remarque prolonge la première et veut souligner que ce qui demeure, par delà l'apparente disparition et le vide qui semblent en résulter, c'est bien la dynamique conflictuelle de production de règles et de normes sociales, au titre d'un agir humain comme agir de création éthique dont nous parle Labarrière, quant bien même le discours éthique semble prendre d'autres chemins.

2.2. L'éthique face à l'économie moralisée

L'approche substantivée de l'éthique que présentent les manuels occulte assez largement cette double dimension normative et dynamique de l'éthique comme régulation conflictuelle des interactions. L'éthique se trouve alors face à une autre approche tout autant substantivée de l'économie qui, tout aussi souvent, nie son inscription dans les rapports sociaux.

Aussi, émergeant de ces manuels, pourra-t-on observer deux grandes thématiques qui abordent cette question des rapports de l'éthique et de l'économie.

Une première thématique traite de leur séparation dans une perspective historique. Elle envisage alors les grands mouvements de confrontation et de réconciliation de l'économie avec l'éthique, en posant la question des rapports de l'économie et de la justice.

Une seconde thématique, souvent introduite par la première dans les manuels et en prenant la suite, prend acte d'un « besoin d'éthique » comme conditions nouvelles des « affaires ». Elle se basera alors sur une mise en perspective historique et une reprise des expériences et des recherches sur les « *business ethics* » aux USA. Prenant acte de l'existence de démarches éthiques en entreprise, de l'institutionnalisation de l'éthique dans la gouvernance de l'entreprise, elle s'efforcera de fournir un cadre à l'analyse des pratiques de construction de compromis sur l'éthique, au nom du réalisme économique. Entre les deux thématiques, correspondant souvent à deux parties distinctes dans les manuels, la plupart du temps, le lien n'est pas fait.

Les manuels se différencient moins par la divergence de leurs fondements théoriques que par le plan et le type d'exposition qu'ils adoptent. Certains débutent leur propos par une première partie consacrée à une mise en perspective historique et une définition qui veut s'appuyer sur les fondements philosophiques de l'éthique. D'autres abordent plus directement l'éthique économique, ou éthique des affaires, en considérant que, de fait, elle constitue désormais un domaine d'activités et un champ de réflexion, voire une sous discipline académique en tant que telle. Tous, cependant, auront à cœur de se positionner par rapport à la taxonomie de l'éthique, de la morale et de la déontologie.

Mais, au sein du corpus de textes étudiés, il revient à Ballet et De Bry, dans leur livre intitulé « l'entreprise et l'éthique » (2001), d'avoir poussé le plus loin cette mise en perspective de l'éthique et de l'économie. Tout d'abord, ils en soulignent l'antagonisme : « *Voyons ! Est-il possible d'être éthique et de faire des profits ? Dans un monde dominé par le capitalisme libéral (voire sauvage), la question paraît incongrue. Et pourtant, un profit amoral a coûté*

cher à certains employeurs » (Ballet, De Bry, 2001, p.7). Ainsi, les deux fonctionnent simultanément, mais l'excès de l'un (le profit) sans l'autre (la morale) est désormais condamné. Suit alors un développement sur les « affaires » de corruption qui, aux USA surtout, ont donné une actualité forte au questionnement éthique. Viennent ensuite deux paragraphes, très documentés, qui retracent l'histoire de la difficile cohabitation de l'économie et de l'éthique sous le titre commun, intitulé : « *Du code D'Hammourabi à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* » (Ballet, De Bry, 2001, p.10). Cette fresque synthétique et problématisée par les rapports de l'économie et de la morale se déploie en deux moments et deux paragraphes dont le point de basculement est l'éloge du commerce par Montesquieu dans « *l'esprit des lois* » : « *Le commerce guérit les préjugés destructeurs, il police et adoucit les mœurs grossières. Il rend les gens moins rustres et plus humains...* » (Montesquieu, cité par Ballet et De Bry, 2001, p.15). Le premier paragraphe s'intitule : « *L'économie moralisée* ». Les auteurs présentent les principales étapes d'un processus qu'ils semblent interpréter comme un lent processus de moralisation ; processus simultané aux processus d'individuation et d'émergence de l'individu moderne.

2.3. *Ethique et économie, la « solution » contractualiste avec la théorie des parties prenantes*

Par delà ces développements qui visent à fonder la nature des liens entre éthique et économie, les auteurs de ces manuels, Mercier et d'autres, reprennent tous, en guise de débouché opérationnel, la théorie dite des parties prenantes. Sur quoi repose cette théorie ?

Cette théorie a joué et joue encore un rôle central dans les développements pratiques de la RSE –responsabilité sociale des entreprises- qui est un des aspects majeurs de la controverse éthique. Elle a pour origine l'ouvrage fondateur de Freeman (1984), philosophe de formation qui propose une vision alternative de l'entreprise et de son environnement. Il y définit les parties prenantes « *comme tout groupe ou individu qui peut affecter l'atteinte des objectifs de l'entreprise ou être affecté par celle-ci* » (Acquier, Aggeri, 2008 ; cité par Cazal, 2011, paragraphe 6). Pour un auteur en sciences de gestion comme Freeman, il s'agit bien d'abord d'un élargissement de la pensée en management stratégique, au-delà de la confrontation de l'entreprise avec ses seuls actionnaires (théorie, dite, de l'agence) ou de ses seuls concurrents (théorie, dite, de l'avantage concurrentiel, notamment celle de Porter). Cet élargissement intègre un ensemble de variables sociopolitiques au management stratégique de l'entreprise. Dès le départ, cette théorie peut revendiquer un double filiation, managériale et éthique. Tant les chercheurs en management stratégique que ceux en éthique économique en font une reprise commentée (Cazal, 2011, par. 8) ; ce qui en fait sa force.

Ce modèle soulève de nombreuses questions. Les groupes désignés comme parties prenantes s'identifient-ils en tant que tels ? Ont-ils des représentations et des actions qui leur sont propres ? Sont-ils stables ou dépendants du fonctionnement même de l'entreprise ? Ont-ils des frontières, des appartenances communes, etc. ? Les chercheurs intéressés à développer ce modèle l'ont sophistiqué sans répondre à ces objections. Ont alors été introduites des notions de parties prenantes « de second degré », de parties prenantes « dérivées » (par opposition aux parties prenantes normatives) (Cazal, 2011, par. 19). Tout cela débouche sur une morphologie (des listes, des schémas « en roue de bicyclette », des cercles concentriques, etc.) qui dispose les groupes « à plat ». Alors que ces groupes sont supposés être porteurs

d'enjeux hiérarchisés mais qui ne sont en fait que des intérêts supposés, on évacue la question de la structure des relations qui animent le centre du schéma qui figure l'entreprise elle-même. On voit immédiatement que les notions d'intérêt, d'homogénéité et d'identité qui président à la qualification des parties prenantes sont laissées de côté. Cela n'a cependant pas manqué d'alerter certains chercheurs (Mitchell et al., 1997) qui ont alors proposé trois facteurs –le pouvoir, la légitimité et l'urgence- pour concevoir un modèle des parties prenantes tel qu'il peut être perçu par les dirigeants de l'entreprise concernée. Il faut alors accepter que ce modèle soit une représentation des intérêts stratégiques de ces mêmes dirigeants. Mais une critique plus fondamentale peut être adressée à cette théorie, et c'est celle qui lui oppose Cazal (2008, 2011). Cette théorie véhicule une conception contractualiste qu'elle n'explique pas. Ce faisant, elle ne peut alors répondre aux exigences de conceptualisation d'un agir éthique. De nombreuses références le montrent, pour les théoriciens des parties prenantes, la notion de « contrat » est centrale. Cazal les analyse systématiquement et montre que ces parties prenantes sont en fait conçues comme simples décalques de la conception de l'actionnaire que se font ces mêmes théoriciens. La théorie des parties prenantes, théorie des contrats, peut alors bénéficier du succès de la théorie des coûts de transaction (Williamson) en économie. Les concepteurs de cette théorie n'ont cependant pas manqué de s'interroger sur la valeur morale de son utilisation comme agir managérial (Freeman, McVea, 2001). Cazal relève quatre tentatives d'établir un fondement philosophique pour cette théorie (Cazal, 2011, par. 40 et suivantes). Notons que ces réflexions critiques ne sont jamais reprises dans les manuels d'éthique économique dont le format exclut toute prise de distance avec une théorie qui est présentée comme « solution » aux interrogations éthiques posées en introduction. Les tentatives de fondation, non discutées dans les manuels, portent sur la validation de la notion de contrat. Les plus abouties ont en commun de faire référence à Rawls (1987, 1997), avec sa conception de la justice sociale comme équité (Freeman, Evan, 1990). Comment la théorie de la justice de Rawls qui concerne une société bien délimitée, dans laquelle les sociétaires ne peuvent faire défection, peut-elle fonctionner pour l'entreprise et permettre de légitimer une théorie des parties prenantes qui ne porte que sur une entreprise isolée de son contexte social et historique ? Cazal montre de ce point de vue que la notion de voile d'ignorance, centrale chez Rawls, ne peut s'appliquer ; comment une partie prenante pourrait-elle ignorer « *sa position à l'égard de l'entreprise, donc ses enjeux et intérêts vis-à-vis d'elle ?* » (2011, par. 47 à 50). Mais plus encore, la théorie des parties prenantes réduit l'entreprise à une entité vide. Elle semble même véhiculer une conception libertarienne de la responsabilité ; les entités recevables du point de vue de cette économie consistant en « *associations volontaires d'adultes libres, responsables, coopératifs, consentants et complexes* » (Freeman, Philips, 2002 ; traduits et cités par Cazal, 2011, par. 56). « *Les parties prenantes sont alors réduites à des hominis economici, certes un peu moralisés* » (Cazal, 2011, par. 56). Cette racine libertarienne de la théorie des parties prenantes va même plus loin ; elle débouche sur une conception individualisante (voire culpabilisante) de la conflictualité et du projet de société qui lui est associé. Cazal note que : « *dans un débat entre universitaires et chercheurs sur la démocratie dans et autour des organisations, Harrison et Freeman (2004, p. 53) rappelaient avec force qu'on insistait trop pour donner du pouvoir aux salariés dans le cadre d'une démocratisation des organisations : les salariés ne sont qu'une partie prenante et ne doivent disposer d'aucun privilège particulier par rapport aux clients, fournisseurs, actionnaires et « communauté* » (idem, p. 52) » (2011, par. 64). Il précise même que : « *récemment,*

Freeman a fermement pris ses distances à la fois avec la recherche sur la RSE (Freeman, Velamuri, 2006) et avec les éternels débats censés l'opposer à Friedman² (Freeman, 2008) » (Cazal, 2011, par. 64).

Les manuels d'éthique économique ne reprennent aucune de ces interrogations, voire de ses critiques, de la théorie des parties prenantes. Elles n'en retiennent que le caractère pseudo opérationnelle et instrumentale d'une approche contractualiste compatible avec tous les cadres interprétatifs et les valeurs morales dont les acteurs seraient porteurs et qu'il s'agirait d'arbitrer.

3. ÉTHIQUE ET INDIVIDUALITÉ

3.1. L'avènement du sujet moral

Quelles conceptions du sujet les manuels d'éthique économique véhiculent-ils ? Tenter de répondre à cette question me fait emprunter une piste qui nous conduit tout droit à Kant. Il est, en effet, l'une des références centrales de ces manuels. Leurs parties introductives, souvent consacrées à un cadrage philosophique, débouchent et, en quelque sorte, « butent » sur Kant, dans la mesure où ses propositions ne sont pas questionnées en lien avec un agir éthique. Avec Kant se trouve affirmée l'importance de la conscience morale et du jugement moral individuel. Et la plupart des manuels, mais aussi des travaux de recherche en éthique des affaires, font jouer à cette conscience morale individuelle un rôle central. En lien avec cette affirmation, l'organisation et la gouvernance éthiques auront alors à créer les conditions d'un arbitrage entre des consciences morales pré existantes aux relations établies entre les sujets. Cette conception présidera aux analyses en matière de décision éthique ou à propos des cadres et climats éthiques qui sont présentés comme déterminant les comportements organisationnels. Les manuels n'explicitent, ni même ne référencent, les travaux philosophiques qui replacent la position originale de Kant dans la perspective d'une théorie du sujet. Ils ne peuvent alors lever les ambiguïtés qui demeurent sur les notions de liberté et de responsabilité de ce sujet, de fait, absolutisé, alors même que ces notions sont présentées comme centrales en matière d'éthique. Je ne peux, dans ce document, développer une argumentation systématique à ce sujet. Mais, je formule ici l'hypothèse selon laquelle, malgré les références nombreuses à Kant, les manuels d'éthique économique présentent des positions « pré kantienne » dans la mesure où elles sont héritées de la rationalité des Lumières et sont ancrées dans une banalisation du sujet et de ses rapports « naturels » à une organisation envisagée comme « fonctionnelle » sans que ce que supposent les catégories kantienne ne soient présentées et discutées.

Plusieurs points de repère seront utiles pour suivre cette piste. C'est tout d'abord celui que propose Charles Taylor (1998) qui nous aide à sortir de la fausse évidence et de la rhétorique de l'individu absolutisé, porteur d'une conscience morale, et à partir de laquelle le sujet aurait à exercer un jugement moral dans la mesure de son insertion dans des configurations

²Tous les manuels font référence à Friedman et à son célèbre article dans le *New York Times Magazine* (« the social responsibility of business is to increase its profit », *the New York Times Magazine*, 13 septembre 1970) qui théorise l'impossibilité d'une RSE autre que le profit. Anquetil le reproduit même intégralement dans son manuel en concurrence avec un autre texte, de Freeman, Martin et Parmar, présentant la possibilité d'un « capitalisme des parties prenantes » (Anquetil, 2008).

collectives. Signalons tout d'abord que Taylor développe son argumentation pour présenter la position d'Hegel sur cette question de la construction du sujet. Taylor distingue deux manières de penser et de voir le monde qu'Hegel a su synthétiser. Ces deux approches prises isolément montrent des limites que la synthèse hégélienne permet de dépasser. Pour Taylor, ces deux manières de penser se sont développées « *en réaction au courant principal de la philosophie des Lumières, particulièrement à sa variante française* » (Taylor, 1998, p. 1). Selon lui, « *les Lumières proposaient une perspective utilitaire au plan éthique, atomiste dans sa philosophie sociale, analytique dans sa science de l'homme, et qui comptait sur l'ingénierie sociale pour réorganiser les individus et la société afin d'apporter le bonheur par un parfait ajustement mutuel* » (idem, p. 1). Et l'on voit combien ce programme n'est pas bien loin de celui, implicite, que semblent soutenir les manuels d'éthique économique. La première approche distinguée par Taylor est désignée par lui comme l'« *expressivisme* » dont Herder est pour lui le principal représentant. Pour Herder, l'homme est d'abord un être expressif et la vie humaine présente une unité indissociable. La science analytique de l'homme proposée par les Lumières caricaturait la connaissance de l'homme par lui-même et débouchait sur des distorsions. De la même façon, elle séparait aussi l'individu de la société et l'homme de la nature, tandis qu'il était essentiel dans la perspective de l'expression, « *non seulement de proposer un modèle à l'unité de la vie humaine, mais aussi de permettre que les hommes parviennent, par l'activité expressive, à leur plus grand accomplissement* » (idem, p. 2). Mais, Taylor présente aussi un second courant de pensée, tout aussi en réaction aux thèses dominantes des Lumières françaises, et pourtant diamétralement opposé : « *toujours dirigée contre l'objectivation radicale prônée par la pensée des Lumières, cette puissante réaction vise, cette fois, à contester l'objectivation de la nature humaine au nom de la liberté morale* » (idem, p. 3). Ce courant avance une conception plus radicale de la liberté, celle qui signifie le pouvoir de choisir ce qui est moralement juste. Taylor souligne ici un point important pour comprendre les limites de l'usage fait de ce courant par les manuels en éthique économique : « *Cette conception radicale rejetait du même coup, il va sans dire, une définition utilitaire de la morale ; le bonheur, et par conséquent le désir, ne peuvent déterminer ce qui est moralement juste* » (idem, p. 3). Dans cette perspective : « *l'homme libre est celui qui peut se « rassembler lui-même », si l'on peut s'exprimer ainsi, et décider de son engagement total* » (idem, p. 3). On a compris que la figure dominante de ce second courant est bien Kant, même si Rousseau en avait déjà esquissé l'idée. Pour Kant, « *la morale doit être entièrement séparée des impulsions au bonheur et au plaisir. Un impératif moral est catégorique ; il nous lie inconditionnellement* » (Taylor, 1998, p. 4). Cette obligation inconditionnelle ne peut trouver d'autre source que dans la volonté. L'individu, libre radicalement, l'est par auto-détermination, et non pas en tant qu'être naturel mais en tant que pure volonté morale. En effet, la liberté est alors définie par opposition aux inclinaisons. Pour Kant, la vie morale est vue comme un combat perpétuel contre les désirs et par les exigences de la morale dont la source réside dans la Raison pure. Taylor montre que ces deux conceptions présentent des affinités. En effet, « *la théorie expressive nous oriente vers un accomplissement de l'homme dans la liberté, une liberté qui est précisément celle de l'auto-détermination et non simplement celle qui nous soustrait à l'empire des contraintes extérieures. Mais, c'est à Kant que l'on doit la vision la plus haute, la plus pure et la plus exigeante de la liberté qui se détermine elle-même* » (idem, p. 5). Mais il montre surtout que ces deux conceptions comportent une évidente antinomie. « *La liberté radicale ne semblait possible qu'au prix de rupture avec la nature, d'une opposition intérieure entre*

raison et sensibilité plus radicale que tout ce qu'aurait pu imaginer la philosophie des Lumières ; il en découlait une scission avec la nature externe, car l'être libre doit être radicalement indépendant des causalités naturelles même si, phénoménalement, son comportement semble s'y conformer. Le sujet radicalement libre était donc renvoyé à lui-même, posé contre la nature et contre toute autorité extérieure, forcé à une décision qu'il ne pouvait partager avec quiconque » (idem, p. 6). C'est alors la génération des philosophes des années 1790 qui, en Allemagne, s'est attachée à dépasser cette antinomie. Pour cela, il fallait tout d'abord marquer une rupture avec le naturel et le sensible. Dans la conception qui s'esquissait alors l'homme moderne « *devait nécessairement être en conflit avec lui-même* » (idem, p. 8). Cette conception devait alors incorporer la conscience réflexive, comme fondement d'une unité. Pour Taylor, reprenant les propos d'Hölderlin, l'homme, à la recherche de son unité, doit alors cheminer entre deux idéaux : l'extrême simplicité du fait de l'organisation naturelle dont il hérite, et l'extrême organisation de la culture (Hölderlin, 1967, p. 113, cité par Taylor, 1998, p. 8). L'homme devait se construire sur base de divisions et d'oppositions : « *de l'opposition entre la pensée, la raison et la morale d'une part, le désir et la sensibilité de l'autre ; de l'opposition entre la pleine liberté consciente de soi d'un côté, et la vie dans la communauté de l'autre ; de l'opposition entre le conscience de soi et la communion avec la nature et, au-delà, de la séparation entre la subjectivité finie et la vie infinie qui informe la nature, la barrière qui sépare le sujet kantien de la substance spinoziste* » (Taylor, 1998, p. 8). Mais alors, « *comment allier la plus grande autonomie morale à la plénitude de la communion avec le vaste courant vital qui circule en nous et hors de nous ? L'objectif, finalement, ne peut être atteint qu'à la condition de concevoir la nature comme fondée, d'une certaine manière, dans l'esprit* » (idem, 1998, p. 8). Un cheminement de pensée s'esquisse et que synthétise Taylor : « *Si nous voulons sauvegarder notre aspiration à l'autonomie radicale, nous devons élargir le concept de microcosme jusqu'à inclure l'idée que la conscience humaine ne se limite pas à réfléchir l'ordre de la nature mais le complète ou, en d'autres termes, le perfectionne... Tout comme, dans l'optique expressive, l'homme s'accomplit pleinement dans une forme de vie qui est aussi l'expression d'une complète conscience de soi, de manière analogue, le pouvoir au fondement de la nature (qui est esprit), atteint sa pleine expression par la connaissance de soi. Mais ce processus ne se déroule pas dans un espace transcendant, situé au-delà de l'homme... C'est au contraire dans l'homme que l'esprit atteint à la conscience de soi* » (Taylor, 1998, p. 10-11). En fait, ce cheminement est surtout celui d'Hegel. Il a ceci de spécifique par rapport aux Romantiques, qu'il a pour véhicule, la raison et pas l'intuition comme les Romantiques le prônent. Hegel résout le problème du choc produit par la rencontre de la raison analytique et atomisante avec les impératifs de l'unité expressive en engendrant la distinction entre la compréhension et la raison. Sa solution est d'admettre que la rationalité s'accompagne d'une conscience claire des distinctions : entre le sujet et l'objet, le soi et l'autre, le rationnel et l'affectif. Selon Taylor, pour synthétiser l'autonomie rationnelle et l'unité expressive, Hegel questionne « *les oppositions en nous entre liberté et nature ou celle entre individu et société, ou l'abîme apparemment infranchissable entre le sujet connaissant et le monde ou, plus inexpugnable encore, celui entre l'esprit fini et l'esprit infini, entre l'homme et Dieu* » (Taylor, 1998, p. 14). Chacune de ces oppositions va d'abord en s'accroissant, à mesure que l'homme poursuit son développement ; mais les deux termes se réconcilient au moment où ils ont atteint leur plénitude. Mais, Taylor s'interroge sur la façon dont ces oppositions peuvent se réconcilier, dès lors que chacun de leurs termes ne se définit que lorsqu'il

s'oppose à l'autre. Hegel lui apporte la réponse en développant une théorie du sujet comme théorie de la réalisation de soi : « *Cette conception ne laisse aucune place à la vie telle que comprise par la tradition aristotélicienne, c'est-à-dire comme forme qui s'organise et se conserve par elle-même, qui ne peut exister que dans son incarnation matérielle dont elle est, par conséquent, inséparable* » (idem, p. 16-17). Ce dualisme qui attribue toute l'intelligence à un esprit qui demeure étranger au corps, de sorte que la matière ne peut plus être comprise que comme pure mécanique, entretient un rapport très étroit avec la philosophie mécaniste. N'est-ce pas ce même dualisme que l'on retrouve implicitement dans certains manuels d'éthique économique lorsqu'ils s'attachent à définir des « systèmes de valeurs », faits de cadres et climats éthiques, se superposant à des organisations fonctionnelles, naturelles ? Par contre, dans cette théorie hégélienne du sujet, le sujet est lié à certaines conditions d'existence, celles de son incarnation. Mais, en même temps, « *il possède des caractéristiques téléologiques : il tend vers une certaine perfection, celle de la raison et de la liberté, conception qui se situe autant dans la lignée d'Aristote que dans celle de la théorie expressiviste. Et les exigences d'une telle perfection vont à l'encontre, tout au moins dans un premier temps, de ses conditions d'existence. C'est cette complexité interne qui rend possible la relation du sujet avec soi et les autres* » (Taylor, 1998, p. 21).

Cette mise en perspective que Taylor propose en s'appuyant sur Hegel demanderait bien d'autres développements. En effet, toute conception d'un « agir éthique », sous jacent à la dynamique sociopolitique de cette controverse éthique, suppose une approche globale du sujet dans l'exercice de sa responsabilité et de sa liberté. Norbert Elias nous fournit un autre point de repère avec sa « société des individus » (Elias, 1991). Pour lui, « *la conception du moi séparé et autonome, qui pose le monde social comme lui étant extérieur, voire hostile, est née dans un stade particulier du procès de civilisation, celle qui exige une plus grande sévérité dans la « commande du comportement individuel » et un rigoureux autocontrôle des conduites publiques* » (Elias, 1991, p. 16). L'homme moderne est alors présenté comme le produit d'un long processus indissociable de la domination des forces de la nature par les hommes et de la différenciation progressive des fonctions sociales. Elias s'efforce de donner un contenu à ce sujet, potentiellement acteur éthique, dans une dualité fondamentale entre le sujet et le monde. Il affirme que : « *La forme de la conscience de soi que caractérisent et un habitus social où l'équilibre « nous-je » donne la primauté au « je », et un dualisme fondamental qui oppose terme à terme l'intériorité de la conscience et la réalité du monde extérieur, le sujet et l'objet, l'esprit et le corps, est donc une forme particulière, historiquement datable, de la manière dont les individus pensent leur rapport au monde* » (Elias, 1991, p. 19).

Ricœur (1990) nous apporte d'autres éléments pour continuer cette construction du sujet. Pour lui, il importe tout d'abord de réfuter la conception d'un sujet de droit, constitué antérieurement à tout lien sociétal. Pour cela, il faut en « *trancher la racine* » (Ricœur, 1990, p. 213) qui réside « *dans la méconnaissance du rôle médiateur de l'autre entre capacité et effectuation* » (idem, p. 213). Le sujet n'est donc ni extérieur, ni antérieur à la relation à l'autre. Il n'existe que dans cette relation. Ricœur retient d'Aristote l'éthique de la mutualité, du partage, du vivre ensemble ; et, dit-il, il ne veut en retenir que ça. De Levinas, il retient l'idée que cette mutualité repose sur l'initiative de l'autre dans la relation intersubjective (idem, p. 221). Cette conception du sujet progressivement définie par Ricœur vient alors renforcer une conception de l'éthique, ce qu'il appelle la « *visée éthique* », comme « *la visée*

de la vie bonne, avec et pour autrui dans des institutions justes » (idem, p. 202). Cette conception affirme ainsi la primauté de l'éthique, comme visée d'une vie accomplie, sur la morale, comme articulation de cette visée dans des normes ; de la nécessité pour la visée éthique de passer par le crible de la norme et de la légitimité d'un recours de la norme à la visée, lorsque la norme conduit à des impasses pratiques (idem, p. 200-201). On voit alors que conception de la vie éthique et conception du sujet éthique se renforcent mutuellement. De plus, ce renforcement donne de l'ampleur à un agir éthique qui ne se réduit pas à un équilibrage /arbitrage de conceptions morales portées de l'extérieur par des individus absolutisés, comme semblent l'analyser nombre de travaux sur l'organisation et la décision éthiques. Mais comment prolonger cette réflexion par une conception pragmatique d'un agir éthique qui tienne compte d'un sujet, fruit de ses déterminations dans son rapport à autrui mais libre dans ses jugements moraux ? C'est auprès des sociologues de la singularité (Lahire, 2001; Martuccelli, 2010) qu'une réponse pourrait commencer à s'élaborer ; c'est tout au moins l'hypothèse que je propose de construire. Avec cette sociologie de la singularité, émergent des problématiques permettant de comprendre l'individualité dans les épreuves de sa construction et de sa transformation, dans les modalités de son action, sans l'absolutiser, ni même lui supposer une identité éthique. Cette conception de l'individualité permettrait d'approfondir la compréhension des formes nouvelles de conflictualité, contemporaines à l'émergence de cette controverse éthique.

3.2. *L'individu, sujet et acteur éthique*

S'agissant des points de repère livrés par ces manuels spécifiquement en matière d'individualité éthique et sans prétendre à l'exhaustivité, deux positions principales peuvent être distinguées : une position anthropologique et une position cognitiviste.

En dehors de ces deux positions, qui ne sont d'ailleurs pas forcément explicitées en tant que telles dans les manuels ainsi que dans les travaux de recherche qui s'y rapportent, la question du sujet éthique n'est souvent abordée qu'au travers d'une notion sociologique relevant de l'individualisme méthodologique.

La position anthropologique, on la retrouve en particulier dans le livre de F-R. Mahieu (2001). Elle est induite par les chercheurs qui tentent de lier les questions d'éthique économique et les questions, dites, du « développement ». Ces chercheurs posent les termes d'une morale économique qui pourrait présider aux échanges économiques à l'échelle de la planète. F-R. Mahieu se centre sur cette question du fondement anthropologique de la personne pour envisager les bases d'une éthique économique à l'échelle mondiale. De façon plus implicite, on retrouvera des considérations et justifications à résonance anthropologique dans nombre de travaux en éthique économique ; des travaux de recherche mais aussi des politiques d'entreprises, lorsque ces travaux ont une dimension internationale et multiculturelle. Et ces travaux n'explicitent que peu ce qui fonderait des supposées identités éthiques spécifiques. La tentative de F-R. Mahieu d'une fondation anthropologique du sujet éthique a le mérite d'aborder cette question que nombre d'études et de propositions d'action qui alimentent la controverse éthique au niveau international ne se posent pas. Cette tentative a aussi le mérite de se confronter à l'un des courants majeurs en économie, celui du développement humain, ouvert par les travaux d'Amartya Sen (1993). Sans qu'il soit ici possible de traiter systématiquement cette question, on peut dire que les travaux de Sen et

ceux qu'ils ont suscités depuis (Robeyns, 2005 ; de Munck, Zimmermann, 2008) apportent un début de réponse à la question d'un sujet éthique dans une perspective transculturelle. Mais, alors que ces travaux continuent d'inspirer un courant important au niveau mondial, le courant, dit, du développement humain, ils ne sont pas mobilisés par les chercheurs en éthique économique ; ce qui contribue à restreindre les bases théoriques et critiques des travaux de recherche qui alimentent la controverse éthique.

La seconde position qui se dégage concernant le sujet éthique est celle d'inspiration cognitiviste.

C'est une position majeure et majoritaire dans ces manuels. Paradoxalement cette position est parmi les plus argumentées parce qu'elle peut s'appuyer sur des travaux importants en psychologie cognitive et sur ceux relevant de la socio cognition. La position cognitiviste permet de donner une fondation aux développements sur les notions de culture et de comportement éthiques. Un modèle explicatif est alors mis en valeur comme pierre angulaire de la réflexion : le modèle de Kohlberg (1981, 1984). Culture, climat (éthique) et, globalement, tout comportement éthique, seraient la résultante de niveaux de développement moral, portés, comme autant d'attributs exprimés en termes de connaissances/compétences, par des individus et des groupes, à différents niveaux de développement. L'approche cognitiviste semble alors rejoindre une position exprimée en termes de progrès ou de développement, mais se centre sur des qualités individuelles et psychologiques. Kohlberg envisage le développement moral comme capacité morale de juger qui se développerait de l'enfance au stade adulte selon un modèle invariant. Ce modèle représente alors une progression en quatre niveaux et en six stades (d'après Mercier (1999, 2004, p. 37-39) se basant sur Kohlberg (1984)). Le niveau A est appelé « *préconventionnel* » : le bien et le mal sont déterminés en fonction des besoins physiques ou d'événements extérieurs et non en fonction de personnes ou de normes. Il est divisé en deux stades : le stade 1, « *punition et obéissance* », où on cherche à éviter les difficultés et notamment les punitions, le stade 2, « *intérêt et échange* », où les besoins sont au centre de l'intérêt que l'on porte à soi et aux autres « *l'orientation morale reste égoïste* » (Mercier, 1999, 2004, p. 37-38). Le niveau B, niveau « *conventionnel* », est lui aussi divisé en deux stades : le stade 3, celui des attentes et des relations interpersonnelles, « *le bon comportement est stéréotypé, on imite le comportement qui prévaut dans l'entourage* » ; le stade 4, système social et conscience, « *on respecte l'autorité et l'ordre social pour eux-mêmes, et non seulement pour obtenir un avantage ; les lois de la société deviennent un déterminant important de la décision de l'individu* ». Pour Kohlberg ce dernier stade apparaîtrait lors de l'adolescence et serait celui de la majorité des adultes. Enfin, le niveau C est le niveau « *post conventionnel* ». Il est également divisé en deux stades. Le stade 5, « *contrat social et droits individuels* », est celui où « *on reconnaît et accepte que la recherche d'un consensus général sur les règles régissant la vie commune et les attentes réciproques comporte des aspects arbitraires* ». A ce stade, l'individu est capable de juger de la relativité de certaines règles. Il peut alors se trouver face à un dilemme entre son jugement et l'expression de la loi. Le stade 6, ultime stade de ce développement moral, est celui des principes éthiques universels ; celui où les principes sont utilisés pour résoudre des dilemmes. Selon Kohlberg, peu d'individus parviennent à ce stade, moins de 20%.

Dans les manuels, en particulier celui de Mercier (1999, 2004), ce modèle sert d'introduction aux développements qui s'ensuivent sur les « *facteurs contribuant aux comportements*

éthiques » et sur les « processus de prise de décision éthique » (Mercier, 1999, 2004, p. 40 et suivantes). S'interroger sur cette position cognitiviste et l'importance donnée au modèle de Kohlberg ne remet pas en cause l'intérêt de ce modèle. D'ailleurs les auteurs qui ont développé une conception de l'agir éthique en termes de discussion/délibération –conception que je m'efforce de prolonger en analysant les conditions de possibilité dans les organisations, en particulier Habermas (1986, 1997) et Apel (1998, 1994)- font de ce modèle un moment de leur compréhension d'un agir éthique possible. Habermas note que Kohlberg se situe dans la tradition du pragmatisme américain et utilise son modèle pour fonder « une éthique qui se rattache à Kant et au droit naturel rationnel, pour affiner des conceptions philosophiques sur la « nature du jugement moral » qu'il avait d'abord forgées en s'inspirant de Mead » (Habermas, 1986, p. 134). Apel (1998, p. 85), en réponse à la conception de Jonas et de son éthique de la responsabilité (Jonas, 1991), envisage même la nécessité d'un stade 7 de la conscience morale « comme stade spécifique d'une éthique de la responsabilité » (Apel, 1998, p. 85). L'usage qu'Habermas et Apel font du modèle de Kohlberg le montre bien, le problème n'est pas de dénier une dimension cognitive et socio cognitive comme élément explicatif, intégré à d'autres, d'un agir éthique mais d'en faire un modèle explicatif exclusif en tant que tel. D'ailleurs, peu de références sont faites aux travaux autres que ceux de Kohlberg qui sert alors de référent unique. Ainsi, dans les principaux manuels, et celui de Mercier en particulier, il n'est pas fait référence aux travaux de Rest (1986) sur le « *Moral Development* » et aux recherches expérimentales approfondies que ces travaux ont suscitées et qui continuent d'alimenter la recherche, dans les pays anglo-saxons notamment.

Ainsi, sans véritable contextualisation, cette conscience morale envisagée comme une connaissance, et au mieux comme une capacité, sert de facteur déterminant de tout comportement éthique. Aussi, l'accent est-il mis sur les caractéristiques intrinsèques de l'individu, son intégrité par exemple (Anquetil et al., 2010). Anquetil développe en effet une réflexion sur « le sens et la portée du concept d'intégrité pour l'éthique individuelle au sein de l'entreprise » (2010). Pour Anquetil, l'intégrité peut être considérée comme une vertu, mais dans un sens plus large dans lequel elle exprime une « totalité » (idem, p. 44). Dans cette conception, l'intégrité est un « état » et non une vertu, une unité du caractère. Anquetil se base sur Montefiore pour qui « une personne intègre est une personne d'un seul tenant », au sens d'une personne à qui on peut se fier à elle, prête à répondre de ce qu'elle fait, qui ne triche pas avec ce qu'elle défend fondamentalement (Montefiore, 1996, cité par Anquetil, 2010, p. 44). Intégrité signifie alors fidélité par rapport à soi-même et se présente comme participant à un processus d'identification de la personne à ses projets. En ce sens, l'intégrité semble garantir le comportement éthique. Mais cette garantie présente deux failles. La première est qu'une personne intègre « n'agira pas nécessairement de façon morale (au sens du respect de règles ayant une validité universelle) » (Anquetil et al., 2010, p. 45). La possession et l'exercice d'une vertu comme l'intégrité n'est pas suffisante pour susciter l'action juste, car ces vertus (véracité, sincérité, lucidité et engagement, selon Rawls) peuvent être mises au service de n'importe quelle fin. La seconde faille est que l'intégrité n'offre pas la garantie que l'on agira de façon éthique : « l'intégrité, comprise comme fidélité à soi-même, pourrait conduire à des actions motivées par le seul point de vue moral de la personne » (idem, p. 45). Anquetil prend alors un exemple pour illustrer son propos qui montre qu'un comportement qui donne un exemple de courage moral peut être contraire aux intérêts de son entreprise ; ce qui devrait obliger la personne à trouver un compromis et de

manifester alors un autre type de courage moral qui fait alors obligation de s'interroger sur la dimension sociale que prend la notion d'intégrité. Cela conduit Anquetil à reprendre une thèse avancée par Calhoun selon laquelle « être intègre ne veut pas dire seulement être fidèle à nos convictions et respecter les convictions d'autrui ; cela veut dire considérer nos propres jugements comme des jugements qui devraient avoir de la valeur pour autrui » (Calhoun, 1995, p. 235-260, cité par Anquetil et al., 2010, p. 47).

Il me semble qu'avec Anquetil (2008, 2010), l'approche cognitiviste de l'éthique, que ce soit avec cette notion de compétence ou avec celle d'intégrité, butte alors sur la question de fond qui est celle du jugement. Anquetil, à l'image des chercheurs en « éthique des affaires » contribuant à ce même ouvrage, abordent la question de la « faculté de juger » sans en traiter au fond les conditions de possibilité. Certes, Anquetil met fortement en avant la faculté d'« imagination morale » comme première réponse dans le cadre de l'hypothèse qu'il pose d'une forte limitation de rationalité morale qui caractérise les individus (Anquetil, 2008, p. 31). L'approche cognitiviste semble alors une échappatoire pour dépasser le clivage entre le volet empirique de l'agir éthique et le volet normatif. Anquetil se base sur le problème qu'il décrit comme un « sophisme naturaliste » selon lequel « il est impossible pour une théorie normative de l'éthique des affaires, de s'inspirer des résultats de recherches empiriques, qui ne font que décrire la réalité, pour prescrire des principes de conduite » (idem, p. 31). Il prend en compte une première tentative de dépassement, celle de Donaldson et Dunfee (1994) avec leur « théorie des contrats sociaux intégrés ». Cette théorie « contractualiste » met en avant deux types de contrats et de consentements : « des contrats micro-sociaux, qui n'existent réellement au sein des communautés économiques très diverse, et auxquels les partisans consentent de manière explicite ou implicite ; et un contrat macro-social reposant sur le consentement hypothétique de contractants, qui comprend des principes moraux ou « hypernormes » dont la fonction est de justifier les normes régissant la multitude des micro-contrats. C'est l'intégration entre contrats réels et contrats hypothétiques qui permettrait de réconcilier les volets empirique et normatif de l'éthique des affaires » (Anquetil, 2008, p. 32). Anquetil précise que ce consentement hypothétique est le résultat d'une procédure de voile d'ignorance proche de celle de Rawls. Mais Anquetil perçoit trois limites à cette approche. La première réside dans la restriction des ressources cognitives des agents qui ne peuvent pas prendre en compte tous les aspects pertinents d'une situation. La deuxième restriction à cette rationalité morale repose sur la difficulté que rencontre l'agent décideur d'accorder ses intuitions morales avec les conseils issus des théories morales normatives traditionnelles : « les théories déontologiques et utilitaristes, de même que l'approche moderne des parties prenantes, ne sont vraiment utiles à l'agent que dans des situations où la solution morale est évidente » (Anquetil, 2008, p. 33). La troisième limite est liée « au caractère artefactuel des systèmes économiques, qui fait (de nouveau) ressembler la vie des affaires à un jeu dont les règles sont arbitraires et d'une grande « plasticité » » (idem, p. 33). Pour palier ces trois limites Anquetil perçoit une première solution : utiliser la faculté d'imagination morale telle qu'elle a été élaborée par plusieurs chercheurs (Moberg, Seabright, 2000 ; Werhane, 2006) et qui permet aux travaux de recherche en éthique des affaires de fournir des éléments explicatifs à la « formation du jugement moral » en maintenant une logique cognitiviste. Anquetil entrevoit une seconde solution à la rationalité morale limitée : celle inspirée de la tradition philosophique de l'éthique de la vertu (Anquetil, 2008, p. 39). Il avance deux raisons. La première est dite empirique : le vocabulaire des vertus est largement représenté dans les documents éthiques publiés par les

entreprises. La seconde raison est dite théorique : « *l'éthique des vertus s'accompagne d'une théorie de l'action qui peut être mobilisée pour comprendre les processus de décision dans le contexte de l'entreprise et prescrire des remèdes* » (Anquetil, 2008, p. 39). L'éthique des vertus d'Aristote et l'interprétation qu'en donne MacIntyre (1997) sont mises à contribution pour expliciter deux couples d'opposition pour qualifier les rapports entre développements des biens et valeurs morales : tout d'abord, les deux sens qu'Aristote donne à « l'art d'acquérir des richesses » (la chrématistique) ; ensuite l'opposition de la vertu aristotélicienne et de la *virtu* machiavélique (idem, p. 40). Il en ressort des oppositions dans la façon de chercher ou non (dans le cas de Machiavel (Hadreas, 2005)) l'équilibre des biens internes (ceux pour le bien-être des agents de l'organisation) et des biens externes (ceux destinés à renforcer la position de l'entreprise dans la compétition économique). Pour Anquetil, ces oppositions doivent être analysées au regard de la capacité individuelle (celles des agents) et collective (celle de l'entreprise qui se voit dotée d'un caractère propre (Moore, 2005)) à équilibrer biens internes et biens externes. Reprendre l'idée qu'une entreprise, parce qu'elle équilibrerait biens internes et externes, puisse avoir un caractère vertueux qui garantirait l'exercice par ses salariés d'une pleine rationalité morale (Anquetil, 2008, p. 47) suppose de sortir du paradigme cognitiviste et de le fonder théoriquement. Reprenant la thèse de Moore sur le caractère vertueux (ou non) de l'entreprise, Anquetil en arrive, de fait, à s'interroger sur les limites de ce paradigme. Affirmer l'existence d'un tel caractère suppose que l'entreprise puisse « *se penser elle-même comme un élément intégré à un tout et non comme un atome au sein de la société* » ; « *qu'elle se dote de « systèmes et de procédures » qui lui permettent de « penser » à ses fins, à ses pratiques et aux biens qu'elle cherche à réaliser* » (idem, p. 48). Il doit aussi constater que, selon Moore reprenant les analyses de MacIntyre, la forme capitaliste d'institutionnalisation des pratiques ne peut que favoriser les biens externes au détriment des biens internes.

Mais, chez Anquetil comme chez d'autres auteurs précédemment cités, le format « manuel », avec sa double nécessité de laisser de côté les questions de fond d'un agir éthique et de déboucher sur des recommandations directement actionnables par les opérationnels, débouche sur une partie dédiée à la théorie des parties prenantes.

Ne faut-il pas alors s'interroger sur les conditions de possibilité d'une théorie normative d'un agir éthique conciliant « faculté de juger » et respect de principes de conduite ? Une approche critique de la faculté de juger aurait à se confronter à Kant et à ce qu'il a développé avec sa critique de la raison (pure et pratique) et avec ses « fondements de la métaphysique des mœurs » permettant d'établir les principes d'une morale selon l'esprit de la Critique. Elle aurait aussi à intégrer les critiques modernes de ces mêmes fondements lorsqu'il s'agit de juger quand la loi manque et que les systèmes normatifs sont ébranlés (Derrida et al., 1985). Une piste de réflexion pourrait se présenter qui associerait jugement et délibération par une conception des interactions et de la communication telle que l'ont développée Habermas et Apel.

CONCLUSION

Mettre au cœur de la controverse éthique la question de la conflictualité, de la décision et de la délibération éthique

La lecture critique des manuels d'éthique économique me conduit à mettre au cœur des réflexions sur les dilemmes et les pratiques de l'éthique dans les entreprises, les questions de la conflictualité, de la décision et de la délibération. Etablissant alors des liens interprétatifs entre les pratiques de l'éthique et les manifestations de la conflictualité, il devient possible de mettre en perspective les processus de socialisation et d'individuation pour apprécier ce qui relève de mécanismes d'assujettissement et/ou de libération. Si les manuels, pièces centrales de la controverse éthique, n'explicitent pas la conflictualité et les processus sociaux à l'œuvre dans des opérations de jugement éthique réduites, certes difficilement, à des processus cognitifs, ils accordent une large place à un aspect incontournable de toute problématique axée sur le fonctionnement des entreprises et plus largement des organisations, à savoir la question de la décision. Mais, un examen attentif de l'évolution des travaux de recherche sur les processus de décision éthique nous montre l'importance grandissante prise par les questions de dialogue et de délibération dans le processus de décision. De fait, les travaux sur les processus de décision éthique (Trevino, 1986) et les bilans qui en ont été faits (O'Fallon, Butterfield, 2005) renforcent une conception de la légitimité qui se fonde sur des pratiques délibératives. Trevino (1986) a abordé la question de la décision éthique en proposant une perspective processuelle et interactionniste. Une dynamique délibérative susceptible de correspondre à des pratiques responsables, et légitimées comme telles, repose sur une double exigence dont je fais mon hypothèse centrale. Le modèle dynamique et itératif susceptible de répondre aux exigences d'un processus légitime de « formation des volontés » (Manin, 1985) doit en effet rencontrer une double condition. Tout d'abord, il doit être en situation d'assurer une mise en relation étroite et itérative du jugement individuel et de la délibération collective. Pour cela, il faut recourir à une procédure et à un cadre dans lesquels chaque acteur impliqué par une décision éthique pourra exercer sa capacité de jugement individuel, à différents moments d'un processus de confrontation – argumentation, et positionner ses jugements successifs par rapport à ceux des autres. Procédure et cadre constitueront le processus itératif intensif dans lequel pourront s'exprimer l'intersubjectivité et la réflexivité des participants. Mais, jugement individuel et délibération collective ne peuvent s'exercer en une seule séquence qui, lorsque c'est le cas, ne peut alors que coïncider à un hypothétique moment de synthèse ou à une illusoire convergence des volontés et des points de vue supposés pré existants. C'est principalement sur ce point que le processus délibératif me semble devoir être enrichi. Cependant, même enrichi de plusieurs séquences associant jugements individuels, positionnements vis-à-vis de ceux des autres, et moments délibératifs, la dynamique délibérative doit répondre à une autre condition majeure.

Une délibération locale, aussi itérative soit-elle, ne peut trouver sa légitimité par l'accord des seuls participants directement impliqués dans le processus délibératif. Ce qui se construit au niveau des situations et dilemmes concrets locaux, à savoir l'accord local à propos de la procédure délibérative et ce sur quoi la procédure débouche, doit être mis en relation, d'une part, avec l'ensemble des parties prenantes concernées par l'accord et, d'autre part, avec les accords passés et légitimés qu'incarnent les « valeurs » proposées au niveau de l'organisation de référence, dans son ensemble. Les conditions de possibilité d'une dynamique délibérative se situent à ces deux niveaux et sont indissociables.

Mais, il faut reconnaître que les manuels, et plus largement les travaux de recherche en éthique des affaires, n'établissent que peu de lien entre ces processus décisionnels, même

délibératifs, avec des éléments de « balistique sociologique » (Chateauraynaud, 2011), fondés sur une sociologie pragmatique que j'évoquais en introduction.

D'autres ouvrages, et même d'autres manuels, devraient en reprendre et en synthétiser des éléments de réflexion pour se donner des repères fondateurs d'une « analyse sociopolitique de la délibération éthique dans les organisations ».

RÉFÉRENCES

- Acquier A., Aggeri F. (2008), « Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE », *Revue française de Gestion*, n°1: 131-157.
- Amossé T., Bloch-London C., Wolff L. (2008), *Les relations sociales en entreprise*, Paris, Editions La découverte.
- Apel K.O. (1994), *Ethique de la discussion*, Paris, Les Editions du Cerf.
- Apel K.O. (1998), *Discussion et responsabilité, Tome 2, Contribution à une éthique de la responsabilité*, Paris, Editions du Cerf.
- Calhoun C. (1995), "Standing for something", *The Journal of Philosophy*, 92(5): 235-260.
- Cazal D. (2008), « Parties prenantes et RSE : des enjeux sociopolitiques au-delà des contrats », *Revue de l'Organisation Responsable*, 3(1) : 12-23.
- Cazal D. (2011), « RSE et théorie des parties prenantes : les impasses du contrat », *Revue de la régulation* [En ligne], 9 | 1er semestre / Spring 2011, mis en ligne le 15 juin 2011, consulté le 10 septembre 2012. URL : <http://regulation.revues.org/9173>.
- Chateauraynaud F. (2011), *Argumenter dans un champ de forces, Essai de balistique sociologique*, Paris, Editions Petra.
- Clément V., Le Clainche C., Serra D. (2008), *Economie de la justice et de l'équité*, Paris, Economica.
- Colle S., Werhane P.H. (2008), "Moral Motivation Across Ethical Theories: What Can We Learn for Designing Corporate Ethics Programs?", *Journal of Business Ethics*, n°81: 751-764.
- Cometti J-P. (2010), *Qu'est-ce que le pragmatisme ?*, Paris, Folio, Essais, Gallimard.
- Derrida J., Descombes V., Kortian G., Lacoue-Labarthe P., Lyotard J-F., Nancy J-L. (1985), *La faculté de juger*, Paris, Editions de Minuit, Collection « Critique ».
- Donaldson T., Dunfee T.W. (1994), "Toward a unified conception of business ethics: Integrative social contracts theory", *Academy of Management Review*, 19(2): 252-284.
- Donaldson T., Preston L.E. (1995), "The Stakeholder Theory of the Corporation: Concepts, Evidence and Implications", *Academy of Management Review*, 20(1): 65-91.
- Elias N. (1991), *La société des individus*, Paris, Fayard.
- Fraser N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale? : Reconnaissance et redistribution*, Paris, Editions La découverte.
- Freeman R.E. (1984), *Strategic Management: A Stakeholder Approach*, Boston, Pitman.

- Freeman R. E. (2008), "Ending the so-called 'Friedman-Freeman' debate", p. 162-166 in Agle B. R., Donaldson T., Freeman R. E., Jensen M. J., Mitchell R. K., Wood D. J., "Dialogue: toward superior stakeholder theory", *Business Ethics Quarterly*, 18(2): 153-190.
- Freeman R. E., Evan W. M. (1990), "Corporate governance: a stakeholder interpretation", *Journal of Behavioral Economics*, n°19: 337-359.
- Freeman R. E., Harrison J., Wicks A. C. (2007), *Managing for Stakeholders: Survival, Reputation, and Success*, New Haven, Yale University Press.
- Freeman R. E., Phillips R. A. (2002), "Stakeholder theory: a libertarian defense", *Business Ethics Quarterly*, 12(3): 331-349.
- Freeman R. E., McVea J. (2001), "A stakeholder approach to strategic management", in Hitt M., Freeman R. E., Harrison J. (eds.) *Handbook of Strategic Management*, Oxford, Blackwell, p. 189-207.
- Freeman R. E., Velamuri S. R. (2006), "A New Approach to CSR: Company Stakeholder Responsibility", in Kakabadse A., Morsing M. (eds.) *Corporate social responsibility: reconciling managerial strategies towards the 21st century*, Hampshire, Palgrave MacMillan, p. 9-23.
- Habermas J. (1986), *Morale et communication*, Paris, Editions du Cerf, Champs Flammarion.
- Habermas J. (1997), *L'espace public*, Paris, Payot.
- Hadreas P. (2005), "Aristotle and Machiavelli interviewed on Wall Street Week under Review", *Business Ethics: An European Review*, 14(3): 223-230.
- Hölderlin (1967), *Hyperion, Fragment Thalia*, dans *Œuvres*, Gallimard, Collection La Pléiade, Paris.
- Honneth A. (2010), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Éditions du Cerf.
- Hunyadi M. (1995), *La vertu du conflit*, Paris, Éditions du Cerf.
- Hunyadi M. (2008), « A l'aube du monde commun : La tolérance, mise en latence de conflits continués », *Revue de Métaphysique et de Morale*, 2(58) : 191-205.
- Jonas H. (1991), *Le principe responsabilité*, Paris, Editions du Cerf.
- Julliard J. (2007), "Avant-propos", *Mil neuf cent, revue d'histoire intellectuelle*, n°25.
- Kohlberg L. (1981), *The Philosophy of Moral Development: Moral Stages and the Idea of Justice*, Harper Collins, New York.
- Kohlberg L. (1984), *Essays on Moral Development*, San Francisco, Harper & Row.
- Labarrière P.-J. (2004), *Au fondement de l'éthique : Autostance et relation*, Paris, Éditions Kimé.
- Lahire B. (2001), *L'homme pluriel*, Paris, Hachette Littératures.
- Latour B. (2006), *Changer la société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.
- Latour B. (2007), *Petites leçons de la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte.
- Lipovetsky G. (1992), *Le crépuscule du devoir*, Paris, Gallimard.
- MacIntyre A. (1997), *Après la vertu*, Paris, PUF.

- Mahieu F-R. (2001), *Éthique économique, fondements anthropologiques*, L'Harmattan, Paris.
- Manin B. (1985), « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n°33 : 72-93.
- Martuccelli D. (2004), « Figures de la domination », *Revue Française de Sociologie*, 45(3) : 469-497.
- Martuccelli D. (2010), *La société singulariste*, Paris, Armand Colin.
- Mitchell R. K., Agle B. R., Wood D. J. (1997), "Toward a theory of stakeholder identification and salience : defining who and what really counts", *Academy of Management Review*, 22(4): 853-886.
- Moberg D.J., Seabright M.A. (2000), "The development of moral imagination", *Business Ethics Quarterly*, 10(4): 845-884.
- Montefiore A. (1996), « Identité morale », in M. Canto-Sperber (ed.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF.
- Moore G. (2005), "Corporate character: Modern virtue ethics and the virtuous corporation", *Business Ethics Quarterly*, 15(4): 659-685.
- de Munck J., Zimmermann B. (eds.) (2008), *La liberté au prisme des capacités, Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Nachi M. (2006), *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin.
- Nachi M., de Nanteuil M. (eds.) (2006), *L'éloge du compromis, Pour une nouvelle pratique démocratique*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia s.a..
- O'Fallon M.J., Butterfield K.D. (2005), "A review of The Empirical Ethical Decision-Making Literature: 1996-2003", *Journal of Business Ethics*, n°59: 375-413.
- Ogien R. (2007), *L'éthique aujourd'hui, Maximalistes et minimalistes*, Paris, Gallimard, Folio.
- Rawls J. (1987), *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.
- Rawls J. (1997), "The Idea of Public Reason Revisited", *The University of Chicago Law Review*, 64(3): 765-807.
- Renault E. (2004), *L'expérience de l'injustice: Reconnaissance et clinique de l'injustice*, Paris, La découverte.
- Rest J.R. (1986), *Moral development, Advances in Research and Theory*, Praeger, New York, London.
- Ricoeur P. (1990), *Soi comme un autre*, Paris, Seuil.
- Robeyns I. (2003), "Is Nancy's Critique of Theories of Distributive Justice Justified?", *Constellations*, 10(4): 538-553.
- Robeyns I. (2005), "The Capability Approach: a theoretical survey", *Journal of Human Development*, 6(1): 93-114.
- Russ J. (1994), *La pensée éthique contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, collection Que sais-je ?.

Sen A. (1993), *Éthique et économie*, Paris, Quadrige.

Taylor C. (1998), *Hegel et la société moderne*, Paris, Québec, Les éditions du Cerf, les Presses de l'Université Laval.

Trevino L.K. (1986), "Ethical Decision Making in Organizations: A Person-Situation Interactionist Model", *Academy of Management Review*, 11(3): 601-617.

Werhane P.H. (2006), "A place for philosophers in applied ethics and the role of moral reasoning in moral imagination: A response to Richard Rorty", *Business Ethics Quarterly*, 16(3): 401-408.

Les « manuels » d'éthique économique analysés

Anquetil A. (2008), *Qu'est-ce que l'éthique des affaires ?*, Paris, Librairie Philosophique Vrin, collection Chemins Philosophiques.

Anquetil A., Bon M., Cardot F., Connan J-F., Hirèche-Baïada L., Hommel T., Nillés J-J., Orru S., Saincy B. (2010), *Éthique de l'entreprise, réalité ou illusion ?*, Paris, L'Harmattan, collection Éthique en contextes.

Ballet J., De Bry F. (2001), *L'entreprise et l'éthique*, Paris, Seuil, collection Points.

Lauriol J., Mesure H. (eds.) (2003), *L'éthique d'entreprise à la croisée des chemins*, Paris, L'Harmattan.

Mahieu F-R. (2001), *Éthique économique, Fondements anthropologiques*, Paris, L'Harmattan, collection La Bibliothèque du développement.

Mercier S. (1999, 2004), *L'éthique dans les entreprises*, Paris, La Découverte, collection Repères.

Seibel F. (ed.) (1995), *Guide pratique et théorique de l'éthique des affaires et de l'entreprise*, Paris, Eska, collection Direction et gestion de l'entreprise.